

Conditions d'utilisation de la plateforme EEE UNIL - responsables d'enseignement et administrateurs

1. Description

La plateforme EEE est une plateforme développée en interne par l'Université de Lausanne.

La plateforme EEE UNIL est un outil informatique qui permet aux responsables d'enseignement de planifier la réalisation de l'évaluation de leur enseignement par les étudiant·e·s ;

L'abréviation "EEE" signifie : évaluation de l'enseignement par les étudiant·e·s

2. Types d'utilisateurs

On distingue deux types d'utilisateurs de la plateforme EEE UNIL :

- a) les responsables d'enseignement ;
- b) le personnel administratif et technique en charge de la réalisation de l'évaluation de l'enseignement par les étudiant·e·s ; (ci-après : « les administrateurs »).

Les présentes conditions d'utilisation s'adressent aux personnes de la catégorie "responsable d'enseignement" et "administrateurs" selon les lettres a et b ci-dessus.

3. Droits d'édition

Pour l'essentiel, les administrateurs disposent des droits d'édition suivants sur la plateforme EEE UNIL :

- a) gestion des accès à la plateforme.
- b) droits d'édition des informations concernant les demandes d'évaluation effectuées

Pour l'essentiel, les responsables d'enseignement disposent des droits suivants sur la plateforme EEE UNIL :

- a) droits d'édition sur les informations qui concernent les enseignements dont ils sont responsables.
- b) gestion des listes d'étudiant·e·s contactés pour l'évaluation de leur enseignement.

4. Respect du cadre légal

Lors de leur utilisation de la plateforme EEE UNIL, les responsables d'enseignement et les administrateurs veillent à respecter :

- a) la réglementation interne de l'Université de Lausanne (Directives, Règlements, etc.) ;
- b) la législation applicable en matière de protection des données personnelles ;
- d) toute autre législation applicable, notamment celle découlant des rapports de travail avec l'UNIL ;
- e) les présentes conditions d'utilisation.

5. Accès à la plateforme et identifiants

Les différents types d'accès à la plateforme EEE UNIL sont les suivants :

Accès avec authentification

On peut accéder à la plateforme EEE UNIL par le recours à deux types d'accès avec authentification:

- a) Des accès attribués et fournis par les administrateurs;
- b) L'utilisation d'identifiants SWITCHaai et des groupes UNIL.

En principe, les responsables d'enseignement et les administrateurs accèdent à la plateforme EEE UNIL par l'utilisation d'identifiants SWITCHaai et des groupes UNIL, l'utilisation d'accès attribués et fournis par les administrateurs restant exceptionnel. Les utilisateurs qui ne disposent pas d'identifiants SWITCHaai ou ne sont pas membres des groupes UNIL s'authentifient par l'utilisation des accès attribués et fournis par les administrateurs.

Les conditions d'utilisation des identifiants SWITCHaai sont disponibles sur le site internet suivant :

<https://eduid.ch/web/tou/>

Une description du service edu-ID est disponible sur la page internet suivante:

https://www.switch.ch/export/sites/default/edu-id/.galleries/files/DLB_SWITCH_eduID_1.0.3_FR.pdf

De plus amples informations sur le traitement de données personnelles par l'utilisation d'identifiants SWITCHaai sont données dans la politique de confidentialité relative à la plateforme EEE UNIL.

Qu'il s'agisse d'accès attribués et fournis par les administrateurs ou d'identifiants SWITCHaai, les utilisateurs s'engagent dans tous les cas de figure à :

- a) conserver secrètement leurs identifiants permettant l'accès à la plateforme EEE UNIL;
- b) à ne pas divulguer leurs identifiants à un tiers pour des questions de confidentialité et de sécurité ;
- c) à ne pas s'authentifier avec ceux d'un tiers.

Accès public sans authentification

L'accès sans authentification à la plateforme EEE UNIL par un responsable d'enseignement ou un administrateur n'est pas possible.

6. Contenus

Dans le cas où un responsable d'enseignement délègue à un tiers disposant des mêmes droits d'édition que lui la tâche de planifier l'évaluation de son enseignement en recourant à la plateforme EEE UNIL, seul le responsable d'enseignement donnant l'instruction demeure responsable de ces actions.

7. Protection des données personnelles et confidentialité

Les responsables d'enseignement et les administrateurs veillent à ce que les traitements de données personnelles effectués lors de l'utilisation de la plateforme EEE UNIL soient effectués:

- a) en conformité avec la politique de confidentialité des données de la plateforme EEE UNIL;
- b) conformément aux lois et règlements applicables, plus spécialement la loi cantonale du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD, BLV 172.65) ainsi que la Directive de la Direction 6.9 sur les fichiers informatiques et protection des données personnelles ou sensibles et, dans la mesure de son application, la Directive de la Direction 0.6 sur la transmission d'informations en relation avec la protection de la personnalité.

Les données personnelles ne peuvent pas être utilisées dans un autre but qu'initialement prévu et ne peuvent être communiquées que dans le respect des textes précités.

Les mesures appropriées pour garantir la sécurité des données, notamment contre leur perte, leur destruction, ainsi que tout traitement illicite doivent être prises.

Sous réserve des dispositions spécifiques à la conservation des données, en particulier à leur archivage, ou effectuées à des fins historiques, statistiques ou scientifiques, les données personnelles doivent être détruites ou rendues anonymes dès qu'elles ne sont plus nécessaires à la réalisation de la tâche pour laquelle elles ont été obtenues.

Les responsables d'enseignement veillent en particulier à ce que les données concernant les étudiant·e·s sollicité·e·s pour évaluer leur enseignement soient supprimées.

Les responsables d'enseignement et les administrateurs sont rendus attentifs au secret de fonction auquel ils sont soumis en vertu de leurs rapports de travail qui concerne tant les données personnelles traitées par l'utilisation de la plateforme EEE UNIL que toute autre information. Une violation du secret de fonction constitue une infraction pénale (art. 320 CP).

8. Contact

Pour toute question en relation avec les présentes conditions d'utilisation, vous pouvez prendre contact avec le CSE via courrier électronique à:

Cse-eval@unil.ch

9. Entrée en vigueur et modifications

Les présentes conditions d'utilisation de EEE UNIL sont datées du 20 septembre 2022. Elles sont susceptibles d'être mise à jour de manière régulière. Dans cette hypothèse, une information sera fournie via le site unil.ch/evaluation. Seule la version française des présentes conditions d'utilisation fait foi.